



Communiqué de presse

Forest, le 10 mai 2024



Bonne nouvelle pour le jardin de la Villa Dewin à Forest : sa partie ouest est enfin classée ! *Un long combat citoyen reconnu*

C'est avec joie et soulagement que les riverains ont appris que le Gouvernement régional, à l'initiative de la Secrétaire d'État Ans Persoons, a classé le jeudi 02 mai, la partie ouest du jardin de la Villa Dewin/Hôtel Danckaert.

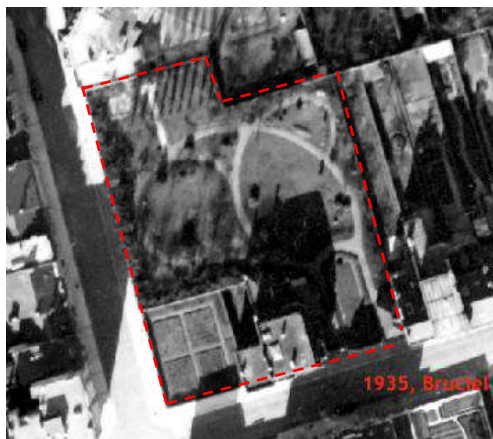
Ce site exceptionnel situé rue Meyerbeer 33-35 à Forest est constitué d'une villa art déco de l'architecte Jean-Baptiste Dewin et d'un jardin dessiné de près de 40 ares, bordé d'une trentaine d'arbres à haute tige.

Depuis son rachat par un promoteur en 2014, le site était menacé par des projets immobiliers de grande ampleur, contre lesquels le Comité s'est mobilisé à coups de pétitions, recours, interpellations,... En juillet 2016, le Gouvernement avait classé la Villa et une partie seulement de son jardin. Ce classement avait protégé la Villa mais n'avait pas empêché le promoteur de déposer ses demandes de permis d'urbanisme. En juillet 2021, souhaitant que le classement partiel du jardin soit reconsidéré à la lumière d'éléments nouveaux, le Comité a introduit une demande d'extension du classement à la totalité du jardin, soit toute la parcelle longeant la rue Meyerbeer jusqu'à la rue de la Mutualité, comprenant le chemin de promenade et son prolongement par une allée dallée, ainsi que les nombreux arbres à hautes tiges qui bordent l'ensemble et lui servent d'écrin.

Pascal Smet, le Secrétaire d'État en charge du dossier à l'époque, avait proposé au classement la partie ouest seule, c'est-à-dire uniquement une partie du chemin de promenade, allant ainsi à l'encontre de notre proposition et de l'avis de la CRMS qui recommandaient le classement de la totalité du site. Aujourd'hui, le chemin de promenade est donc préservé dans son entièreté, redonnant au site sa cohérence originale ; tandis que les parties Nord et Sud de la parcelle sont reprises en zone de protection (cf. schéma).

La décision du Gouvernement est donc une très bonne nouvelle pour le Comité du quartier Meunier qui se mobilise sans relâche depuis bientôt 10 ans pour la préservation de ce patrimoine architectural et végétal remarquable. Il trouve cependant regrettable que l'Administration n'ait pas inclus dans le périmètre de classement la partie nord avec ses arbres centenaires et son allée dallée, même si, selon Ans Persoons : *" celle-ci fait bel et bien partie de la zone de protection du Monument, ce qui garantit dès lors la préservation du site."*

Le Comité restera vigilant quant au respect de la zone de protection de la partie nord et quant à l'avenir du site. Il se réjouit que son combat ait été en grande partie entendu et reconnu, c'est un signe encourageant pour tous les collectifs de citoyens qui luttent pour la préservation du patrimoine bruxellois. Le Comité tient à remercier le Gouvernement et en particulier la Secrétaire d'État Ans Persoons, la Commission Royale des Monuments et sites, la Commune de Forest, ainsi que tous ceux qui ont contribué à cette victoire patrimoniale, environnementale et citoyenne.



Propriété Danckaert en 1935 ©Bruciel



Gezien om te worden gevoegd bij het besluit van 20 juni 2022 Vu pour être annexé à l'arrêté du 20 juillet 2022

Schéma du périmètre de classement et de la zone de protection, proposé en 2022 et acté en 2024 ©BruGov



Le chemin de promenade retrouve sa cohérence originale.

Schéma du périmètre de classement et des zones de protection, effectué sur le relevé de la propriété Danckaert (Bureau Eole 2016, ©Immograda), Schéma ©C. Meunier.

www.notrehistoire.be



**Contact presse : quartiermeunier@gmail.com
0486 08 07 83 - 0477 81 37 97**

Comité du Quartier Meunier asbl – Forest

<http://www.notrehistoire.be>

Facebook : [Constantin Meunier](#) - Groupe Facebook : [Forest – Quartier Meunier – Notre Histoire](#)

Twitter/X : [ClassementOui](#) - Instagram : [quartier.meunier](#)